Embauche d'un apprenti ISAPAYE CONNECT 2024

SOMMAIRE

1. QUEL CONTRAT ET DISPOSITIF UTILISER	3
1.1 Créer la fiche salariée	3
1.2 Renseigner l'onglet Situation	4
2. QUEL MODÈLE DE BULLETIN CHOISIR	4
3. COMMENT RENSEIGNER LA RÉMUNÉRATION	4
3.1 Choisir le mode de rémunération	4
3.2 Appliquer le barème sur le SMIC	5
3.3 Appliquer le barème sur la hiérarchie de l'apprenti	6
3.4 Appliquer le barème sur une autre hiérarchie de la convention collective	6
4. COMMENT INDIQUER LE NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ	7

1. QUEL CONTRAT ET DISPOSITIF UTILISER

1.1 Créer la fiche salariée

Suivre les étapes habituelles de la création de la fiche salarié.

ÉTAPE 1 : Aller en Accueil/Informations/Salariés

ÉTAPE 2 : Cliquer sur le bouton "Embauche Réembauche"



ÉTAPE 3 : Sur la fenêtre de l'assistant d'embauche, faire "Suivant" une première fois

- ÉTAPE 4 : Renseigner l'identification du salarié, puis faire de nouveau "Suivant"
- ÉTAPE 5 : Ajouter les informations concernant le contrat du salarié
- ÉTAPE 6 : Choisir le "Contrat" : "Contrat d'apprentissage"

	Assistant à l'emba	uche et à la réembauche	
Ajout du nouveau contra	t		
Le matricule est obligatoire.			
Etablissement	AGRI VRP		
* Matricule	TEST		
Date de début	01/09/2024 T Date de fin prévisionnelle	30/06/2025	
Durée	Déterminée 💌	Pas de clause de préavis applicable 🗌 🚺	
Contrat	Contrat d'apprentissage	Contrat a durée determinée	
Motif de début de contrat	CDD formation professionnelle •	préciser le nombre de jours du	
Modalité d'activité	-	CDD renouvelable	
Voulez-vous effectuer une recopie ?	Oui 👻	Durée initiale – 2 mois	
Annuler		Précédent	Suivant

ÉTAPE 7 : Cliquer sur "Suivant"

Que l'apprenti soit en CDI ou CDD, le contrat reste le même. Il est possible d'effectuer une recopie de fiche salariée s'il existe déjà un apprenti dans l'entreprise.

1.2 Renseigner l'onglet Situation

ÉTAPE 1 : Compléter les différents onglets avec les informations requises

ÉTAPE 2 : Aller dans l'onglet Situation

ÉTAPE 3 : Mettre le dispositif **APPRENTI.STD**

Etat civil Contrat Situation	Règles sociales \ Règles fiscales \ Valeur	s Gestion du temps Coti	sations Règlement	s C C
Entrée / Sortie				
Date d'entrée	01/05/2018	Date de sortie		
Ancienneté				
Date d'ancienneté	La date d'ancienneté correspond à la date d	l'entrée 🔹		
Ajustements d'ancienneté				
Convention / Emploi				
Convention collective	7024.STD			
Grille conventionnelle	-	Hiérarchie		
Statut catégoriel conventionnel	Ouvrier	•	0	
Emploi	OUVRIER •	Code PCS-ESE (INSEE)	685a 🔹	Complément PCS-ESE
Calcul de bulletin				
Catégorie	Ouvrier •			
Statut	Non cadre 🔹			
Dispositif	APPRENTI -	Mode de calcul	APPRENTISSAGE à c	compter du 01/01/2
Modèle de bulletin	NON CADRE CDD MSA DE BASE (NC_CDD	AGRI.STD) 🔹		

Le dispositif **APPRENTI.STD** permet la bonne gestion de la limite d'exonération prévu pour les apprentis.

ÉTAPE 4 : Terminer la saisie de la fiche salariée

2. QUEL MODÈLE DE BULLETIN CHOISIR

Le modèle de bulletin à utiliser doit toujours être en créateur STD.

Il n'existe pas de modèles de bulletin spécifiques pour les apprentis.

Il faut utiliser un modèle de bulletin qui commence par NC_CDD_XXX.STD ou NC_CDI_XXX.STD.

Le XXX est un exemple, il doit correspondre au secteur d'activité présent dans le dossier (AGRI, BATI, AUTO...).

3. COMMENT RENSEIGNER LA RÉMUNÉRATION

3.1 Choisir le mode de rémunération

Les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage de la rémunération dont ils ont droit.

Cela dépend de leur âge, et de leur année de contrat.



ÉTAPE 1 : Aller dans l'onglet Règles sociales de la fiche salarié

ÉTAPE 2 : Dans la partie "Rémunération", choisir le mode de rémunération "Tarif horaire"

Etat civil V Contrat V Situation Règles sociales Règles fiscales V Valeurs V Gestion du temps Cotisations V Règlements
Paiement des salaires
Périodicité de paiement des salaires Mois
Date de paiement des salaires Dernier jour du bulletin
Rémunération
Mode de rémunération Tarif horaire
Valeurs conventionnelles
Convention collective nationale de la production agricole et CUMA
Grille Hiérarchie

3.2 Appliquer le barème sur le SMIC



ÉTAPE 1 : Dans la partie "Valeurs appliquées", choisir **Autre tarif horaire en %** sur la ligne "Tarif horaire"

ÉTAPE 2 : Mettre **SMIC** en "Autre tarif horaire"

ÉTAPE 3 : Sélectionner le barème APPRENTIS.STD, sur la partie "Pourcentage appliqué"



Selon votre convention collective, vous pouvez avoir un barème qui correspond à votre IDCC. Si c'est le cas, il faut privilégier celui-ci.

ÉTAPE 4 : Renseigner le "Nombre d'heures fixe" que l'apprenti fait sur un mois complet

Etat civil Contrat S	ituation Règles sociales Règles fiscales Valeurs Gestion du temps Cotisations Règlements
Paiement des salaires	
Périodicité de paieme	ent des salaires Mois -
Date de paieme	ent des salaires Dernier jour du bulletin
Rémunération	
Mode d	e rémunération Tarif horaire
Valeurs conventionnelle	es
Convention collective	nationale de la production agricole et CUMA
Grille	Hiérarchie
Valeurs appliquées	
Tarif horaire	Autre tarif horaire en % Montant 11,27 €
Autre tarif horaire	SMIC •
Pourcentage appliqué	%
	selon le barème APPRENTIS.STD
Nombre d'heures fixe	151,67

*

Il est possible de rémunérer l'apprenti sur un autre tarif horaire.

Il faut à la place de SMIC, mettre Autre, et saisir le taux horaire dans "Montant".

Valeurs appliquées					
Tarif horaire	Autre tarif h	oraire en %			•
Autre tarif horaire	Autre 🔹		Montant	13 €	
Pourcentage appliqué	0	%			
	selon le	barème APPRENTIS.	.STD 🔻		
Nombre d'heures fixe	151,67				

3.3 Appliquer le barème sur la hiérarchie de l'apprenti

Il est possible de rémunérer un apprenti selon sa hiérarchie.

ÉTAPE 1 : Aller dans l'onglet Situation

ÉTAPE 2 : Vérifier les informations liées à la convention collective de l'apprenti

Exemple :

Etat civil Co	ontrat Situation	Règles sociales \ Règles fiscales \ Va	leurs (Gestion du temps 🗸 Cotis	ations Règlements	Affectations Décla	rations (
Entrée / Sortie	e						
	Date d'entrée	01/05/2018		Date de sortie			
Ancienneté							
	Date d'ancienneté	La date d'ancienneté correspond à la da	ate d'entré	e 🔹			
Aju	ustements d'ancienneté						
Convention /	Emploi						
	Convention collective	7024.STD					× •
	Grille conventionnelle	SALAIRE MINIMA	•	Hiérarchie	28		•
Statut ca	atégoriel conventionnel	Ouvrier		•	0		
	Emploi	OUVRIER	•	Code PCS-ESE (INSEE)	685a 🔹	Complément PCS-ESE	A0000 💌

ÉTAPE 3 : Aller dans l'onglet Règles sociales

ÉTAPE 4 : Modifier le "Tarif horaire" pour mettre Tarif horaire de la hiérarchie du salarié en %

Valeurs appliquées	
Tarif horaire Tarif horaire de la hiérarchie du salarié en %	Montant 11,35 €
Pourcentage appliqué 🔿 🦷 %	
● selon le barème APPRENTIS.STD ▼	
Nombre d'heures fixe 151,67	

3.4 Appliquer le barème sur une autre hiérarchie de la convention collective

Il est possible de rémunérer l'apprenti selon un pourcentage d'une autre hiérarchie dans la convention collective.



ÉTAPE 1 : Aller dans l'onglet Règles sociales

ÉTAPE 2 : En "Tarif horaire", mettre **Autre tarif horaire de la grille conventionnelle du salarié en** % ÉTAPE 3 : Sur la ligne "Autre tarif horaire de la convention du salarié", choisir la hiérarchie

Valeurs	appliquées				
	Tarif horaire Autre tarif horaire de la grille conventionnelle du salarié en %	•	Montant	11,88	€
	Autre tarif horaire de la convention du salarié 40	•			
Pourcer	ntage appliqué 🔿 🦷 %				
	● selon le barème APPRENTIS.STD ▼				
Nombre	e d'heures fixe 151,67				

4. COMMENT INDIQUER LE NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ

En DSN, pour le déclaratif de l'apprenti, il faut obligatoirement renseigner le niveau de diplôme préparé.

En Accueil/Informations/Salariés :



ÉTAPE 1 : Aller dans l'onglet **Déclarations**, puis **DSN**

ÉTAPE 2 : Indiquer le "Niveau de diplôme préparé"

Règles sociales \ Règles fiscales \ Valeurs	Gestion du temps Cotisations Règlements Affectations Déclarations Notes	<
DPAE MSA DSN		
Salarié exclu de la DSN	Motif d'exclusion	
Autres informations		
Statut catégoriel retraite	non cadre	
Nature du contrat	Contrat de travail à durée déterminée de droit privé	
Dispositif politique publique	Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)	
Régime de base maladie	régime agricole (MSA)	
Régime de base vieillesse	régime agricole (MSA)	
Régime accident du travail	régime agricole (CCMSA ou C3A)	
Code délégataire du risque maladie	•	
Niveau de formation le plus élevé	•	
Statut BOETH	•	
Mise à disposition externe	· ()	
Niveau de diplôme préparé	Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'étuc	
Code Emplois Multiples	situation non connue	

Cette documentation correspond à la version 7.20. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.